

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE ACCOMPAGNANT LE BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » doit être « jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

## 1. Eléments de contexte

La Ville de La Madeleine est la deuxième ville la plus densément peuplée des 95 communes de la Métropole Européenne de Lille (MEL). La population madeleinoise compte 22 044 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (population INSEE).

S'agissant du contexte international, national et local ainsi que les principales mesures prévues par la Loi de Finances pour 2022, celles-ci ont été détaillées dans le rapport sur les orientations budgétaires de 2022, disponible sur le site internet de la Ville de La Madeleine.

Comme les années précédentes, ce budget prend en compte les résultats issus du compte administratif mais intervient avant la notification des dotations de l'Etat.

## 2. Priorités du budget

Les principales orientations du budget 2022 sont de :

- Poursuivre l'édification du « Carré Magique Ecologique »,
- Faire vivre le « Carré Magique Culturel »,
- Renforcer la solidarité,
- Proposer des animations festives, familiales et populaires,
- Entretien et développer l'offre sportive (espaces et pratiques),
- Porter une attention soutenue à l'enfance et à la jeunesse et aux aînés,
- Maintenir la mobilisation municipale en matière de sécurité et de protection des biens et des personnes,
- Enrichir et entretenir le cadre de vie et le patrimoine madeleinois,
- Accélérer la transition écologique,
- Stimuler les alternatives à la voiture thermique et mono-usager et alléger le stationnement,
- Poursuivre la dynamique de la Ville numérique,
- Faire la ville et promouvoir la République, ensemble,
- Garantir une gestion rigoureuse des deniers publics et une fiscalité modérée.

## 3. Ressources et charges des deux sections du budget

<b>Section de fonctionnement</b>		
	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
Recettes	+ 23 712 929,00	+ 24 041 557,00
Résultat Fonctionnement reporté	+ 1 897 175,65	+ 4 582 552,57
Dépenses	- 23 121 899,00	- 23 429 885,00
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>+ 2 488 205,65</b>	<b>+ 5 194 224,57</b>

<b>Section d'investissement</b>		
	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
Recettes	+ 23 775 842,00	+ 3 024 052,00
Restes à réaliser	+ 977 526,00	+ 759 288,32
Solde Investissement reporté (001)	+ 3 654 590,59	+ 22 895 276,27
<b>Total recettes investissement</b>	<b>+ 28 407 958,59</b>	<b>+ 26 678 616,59</b>
Dépenses	- 7 327 182,87	- 7 475 692,68
Restes à réaliser	- 1 873 638,89	- 2 714 498,07
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>- 9 200 821,76</b>	<b>- 10 190 190,75</b>
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>+ 19 207 136,83</b>	<b>+ 16 488 425,84</b>

#### 4. Niveau de l'épargne

	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
CAF Brute	+ 1 631 415,00	+ 1 804 297,00
CAF Nette	+ 1 037 355,00	+ 1 208 837,00

#### 5. Niveau d'endettement

A La Madeleine, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'annuité totale à payer, hors nouvel emprunt, se monte à 695.156,51 euros (99.700,12 € d'intérêts et 595.456,39 € de remboursement de capital) contre 708.552,16 € au 01/01/2021.

Le capital restant dû se situe, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, à 5.029.699,61 euros (soit 227 euros par habitant<sup>1</sup>) contre 5.623.756,37 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Au 31 décembre 2022, le capital restant dû se situerait à 4.434.243,22 euros (soit 200 euros par habitant), à comparer aux 1.018 euros<sup>2</sup> par habitant de la moyenne de l'encours des communes de la même strate que La Madeleine.

La Ville a une structuration de la dette uniquement en taux fixe, qui n'a aucun caractère toxique et est cotée A-1 selon la charte Gissler.

Tableaux des risques de la Charte Gissler :

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecarts d'indices zone euro	C	Option d'échange (swap)

<sup>1</sup> sur la base de la population DGF 2021 : 22.155 habitants

<sup>2</sup> Données 2020

4	Indices hors zone euro Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5

## 6. Niveau des taux d'imposition

La Municipalité avait posé comme principe de maintenir pendant la durée du mandat 2020-2026 les taux de la fiscalité directe locale à leur niveau de l'année 2013.

Avec la suppression de la Taxe d'Habitation (TH), le taux, pour application aux contribuables non encore totalement dégrévés, est gelé à son niveau de 2019 pour les années 2021 et 2022.

Les taux étaient, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, de 44,23 % (correspondant depuis 2021 à la somme entre le taux de la commune et celui du Département), et pour les propriétés non bâties, de 13,66 %.

Afin d'amortir les effets inédits de l'inflation sur la revalorisation des bases fiscales à hauteur de + 3,4 %, la Municipalité a décidé d'ajuster le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties en le diminuant d'un point et de le fixer à 43,23 % au lieu de 44,23 % et de maintenir le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 13,66 %.

Cela aura pour conséquence de réduire l'augmentation des bases fiscales subie par les contribuables Madeleinois.

## 7. Principaux ratios

	BP 2022	Moy Nationale de la strate 2020
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 001,98 €	1 212 €
Produit des impositions directes/population	597,47 €	670 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 083,42 €	1 405 €
Dépenses d'équipement brut/population	428,84 €	301 €
Encours de dette/population	227,02 €	1 018 €
DGF/population	77,49 €	202 €
Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	59,28 %	62,40 %
Dép.de fonct.et remb. Dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	94,96 %	93,40 %
Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles de fonctionnement	39,58 %	21,40 %
Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	20,95 %	72,40 %

## 8. Charges de personnel

Les dépenses de personnel (chapitres 012 + 011) :

BP 2021	Prévision BP 2022
13 308 264 €	13 376 634 €